

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE



Séance du 08 février 2018 à 20 heures 30 minutes  
Salle du Conseil - Mairie

**Présents :**

M. BREVET Jean-Pierre, Mme CHAUVOT Stéphanie, M. COINTY Daniel, Mme DUCROUX Michèle, M. GARNIER Gilles, Mme GONNARD-BOSDEVEIX Chrystelle, Mme KLEIN Brigitte, Mme OVISTE Marie-Claude, M. PORTHE Guillaume, M. RIGAUDIE Jean-Marc, Mme SEVE Corinne, M. VIGNARD Daniel

**Procuration(s) :**

M. SIMMINI Richard donne pouvoir à Mme KLEIN Brigitte, il arrive à 22h30 suite à la réunion du bureau de la CCDSV.

**Absent(s) :**

Mme BOURGEOIS-RIOU Caroline

**Secrétaire de séance :** M. BREVET Jean-Pierre

**Président de séance :** M. VIGNARD Daniel

En début de séance, M. le Maire propose d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : Le choix du cuisiniste pour le restaurant scolaire

VOTE: Adopté à l'unanimité

**1 - Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 janvier 2018**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 janvier 2018 est proposé au vote.

VOTE : Adopté à l'unanimité

**2 - Comptes Rendus des réunions des structures intercommunales**

**Gilles GARNIER présente le compte rendu du comité syndical du SMICTOM du 22 janvier 2018:**

- Retour d'expérience sur les colonnes Tulipes, nouveaux types de collecteurs pour le tri.
- Débat d'orientation budgétaire
- Projet de rénovation de la déchèterie du Pardy

**Brigitte KLEIN présente un compte rendu de la commission culture du 7 février 2018:**

- Instruction des demandes de subventions 2018
- Bilan de l'école de musique de Trévoux : L'harmonie

Richard SIMMINI en fin de séance, fait un compte rendu de la réunion du bureau communautaire de ce jour:

- Développement économique: Projet Local Lab et Ferme Noyerie de Civrieux
- Tourisme: concertation des bords de Saône
- Aménagement PLUi: méthode de travail proposée
- Culture et patrimoine - Extension du Pays d'Art et d'Histoire, demande de subvention
- Tourisme: demande de subvention pour la réhabilitation du musée de cire et de la maison éclusière
- Environnement: Animation du programme Agro-Environnemental et CLimatique du Morbier-Formans
- SIEA: Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz.

### 3 - Décisions du Maire en matière de commande publique:

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)	Remarques
Alimentation électrique Restaurant scolaire	SIEA	2 416 € TTC	
Produits d'entretien 1 <sup>er</sup> semestre 2018	DIFCO	1 126, 21 €	

### 4 - Compte rendu des décisions rendues en matière d'autorisation d'urbanisme

Déclaration préalable instruite en janvier 2018:

DP 001398 18 V 00001 M. Guy SOLLIER Rue de l'église - Rénovation de façade - Accordé le 9/01/2018

### 5 - Rythmes scolaires rentrée 2018/2019

M.Le Maire rappelle que depuis la rentrée 2014 tous les élèves sont soumis aux nouveaux rythmes scolaires avec des heures d'enseignement organisées sur 9 demi-journées.

Le décret du 27 juin 2017 permet aux Directeurs des services départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN), sur proposition conjointe de la Commune et du conseil d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur quatre jours.

Ces dispositions d'aménagement des rythmes scolaires ont pour objectif de donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation des rythmes scolaires afin de répondre aux singularités du contexte local dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Le conseil d'école extraordinaire du 29 janvier 2018, a conforté la décision de retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018/2019, prise lors du conseil d'école du 22 juin 2017 et a adopté les modalités suivantes:

La semaine de 4 jours sera organisée selon les horaires ci-après:

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi = 8h45-11h45 et 13h30-16h30

Monsieur le Maire rappelle également que le Conseil Municipal s'est déjà prononcé en faveur de ce retour à 4 jours, lors de séances précédentes durant lesquelles le sujet a été évoqué dans les questions diverses. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'entériner l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019 tel que décrit ci-dessus, par un vote.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 6 - Garantie du contrat de prêt destiné au financement de l'opération de construction de 18 logements locatifs, dans le cadre du projet Harmonie

Vu le contrat de prêt n° 73235 en annexe signé entre : Société coopérative de production d'HLM Ain Habitat ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de Savigneux, accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 194 041 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 73235 constitué de 4 lignes du prêt.

Le dit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage sur toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 1, Abstention : 0)

7 - Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés coordonné par le SIEA et autorisation de signer les marchés et/ou accords cadres et marchés subséquents.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont été progressivement supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour les sites ayant une Consommation Annuelle de Référence (CAR) de plus de 30 MWh/an.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence en obtenant des tarifs plus avantageux.

Le groupement est ouvert aux communes et leur CCAS et à tous les établissements publics du département de l'Ain.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il est chargé d'organiser, dans le respect des règles relatives aux marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres de groupement est celle du SIEA, coordonnateur du groupement de commandes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 8 - Choix du fournisseur pour l'équipement et le mobilier de la cuisine du restaurant scolaire

M. Le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation du nouveau restaurant scolaire, il reste à sélectionner un équipementier pour l'aménagement de la cuisine, du local de stockage et le mobilier du réfectoire.

Trois devis différents ont été demandés.

Les offres proposées sont les suivantes :

- Entreprise Novial pour un montant total de 82 412, 40 € TTC
- Entreprise Poly Soudure pour un montant total de 73 207, 20 € TTC
- Entreprise PEP'S pour un montant de 100 156, 50 € TTC

Monsieur le Maire propose d'adopter la proposition de l'entreprise Poly Soudure à 73 207, 20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 9 - Point sur les travaux en cours

- Les travaux de réalisation du restaurant scolaire ont commencé. L'attention a été portée sur la sécurisation de la cour de l'école.
- Les travaux de changement de canalisations d'eau potable sont terminés, reste à remettre en état la chaussée.

## 10 - Questions diverses

- Les chargés de commissions présentent plusieurs projets pouvant être budgetés en 2018.
- Réunion d'information publique par la MFR de Ste Consorce concernant le plan de désherbage zéro phyto= le 23 mars 2018 à 19h, petite salle polyvalente
- M. Le Maire rappelle le défilé de la Sainte Barbe le 11 février
- La fête des conscrits se déroulera du 2 au 5 mars 2018, le parcours des défilés est arrêté (charte).

Fait à SAVIGNEUX  
Le Maire,